

ARCHITECT

Société par actions simplifiée au capital de 1 136,22 €

Siège social : 13 rue de Mont-Louis 75011 Paris

RCS Paris 831 284 468

(la « Société »)

EXTRAIT DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVÉ EN DATE DU 30 JUIN 2024

DEUXIÈME DÉCISION

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve tels qu'ils lui sont présentés les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 90 655 €.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des Impôts, l'Assemblée constate l'absence de dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Associés.

QUATRIÈME DÉCISION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Assemblée décide d'affecter entièrement le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, se soldant par un bénéfice de 90 655 € au report à nouveau.

L'Assemblée donne acte qu'il lui a été rappelé, en application de l'article 243 bis du Code général des Impôts, que la Société n'a pas versé de dividendes lors des exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Associés.

SEPTIÈME DÉCISION

Modification de l'article 21 des statuts

L'Assemblée, après avoir entendu le rapport du Président, décide de modifier l'article 21 des statuts dont le dernier paragraphe est supprimé et remplacé par le suivant :

« Chaque commissaire aux comptes titulaire et suppléant est nommé pour la durée prévue par la loi et les règlements et selon la faculté offerte aux associés. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Associés.

DIXIÈME DÉCISION
Nomination de commissaires aux comptes

L'Assemblée, après avoir entendu le rapport du Président, décide de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire DBR Audit, 9 rue Choron 75009 Paris et en qualité de commissaire aux comptes suppléant Monsieur Laurent Woringer, 75 avenue des Ternes 75 017 Paris, pour un mandat de trois années qui s'achèvera à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 dans le cadre d'une mission d'audit légal des petites entreprises.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des Associés.



Certifié conforme par le Président, la société
Bonnevillle,
par M. Frédéric Volhuer,